

1620_019.jpg

Histoire de nostre temps.

19

la tour d'argent donjonnee de mesme: Au deuxiesme
 & troisieme, d'or au lyon de gueules: Au chef d'azur
 chargé d'une fleur de lys d'or.

Timoleon d'Espinaÿ, Sieur de S. Luc, Com-
 te d'Estelan, Gouverneur de Broüage & Isles
 de Xainctonge, Mareschal de Camp és armées
 du Roy. Escartelé au premier & quatriesme d'argent
 au chevron d'azur chargé d'un beſans d'or. Au
 deuxiesme escartelé, au premier de gueules à la face
 d'or, au chef eschiqueté d'argent & d'azur de trois
 traits: Au deuxiesme d'hermine, à la croix de gueu-
 les chargée de cinq quintes-feuilles d'or: Au troisieme
 de gueules à deux bars adossés d'or semés de trefles de
 mesmes. Au quatriesme d'argent à la croix de gueu-
 les chargée de cinq coquilles d'or: Au quatriesme
 grand cartier de gueules à la face de trois pieces d'or,
 party de sable à trois faces denchées d'or par embas.

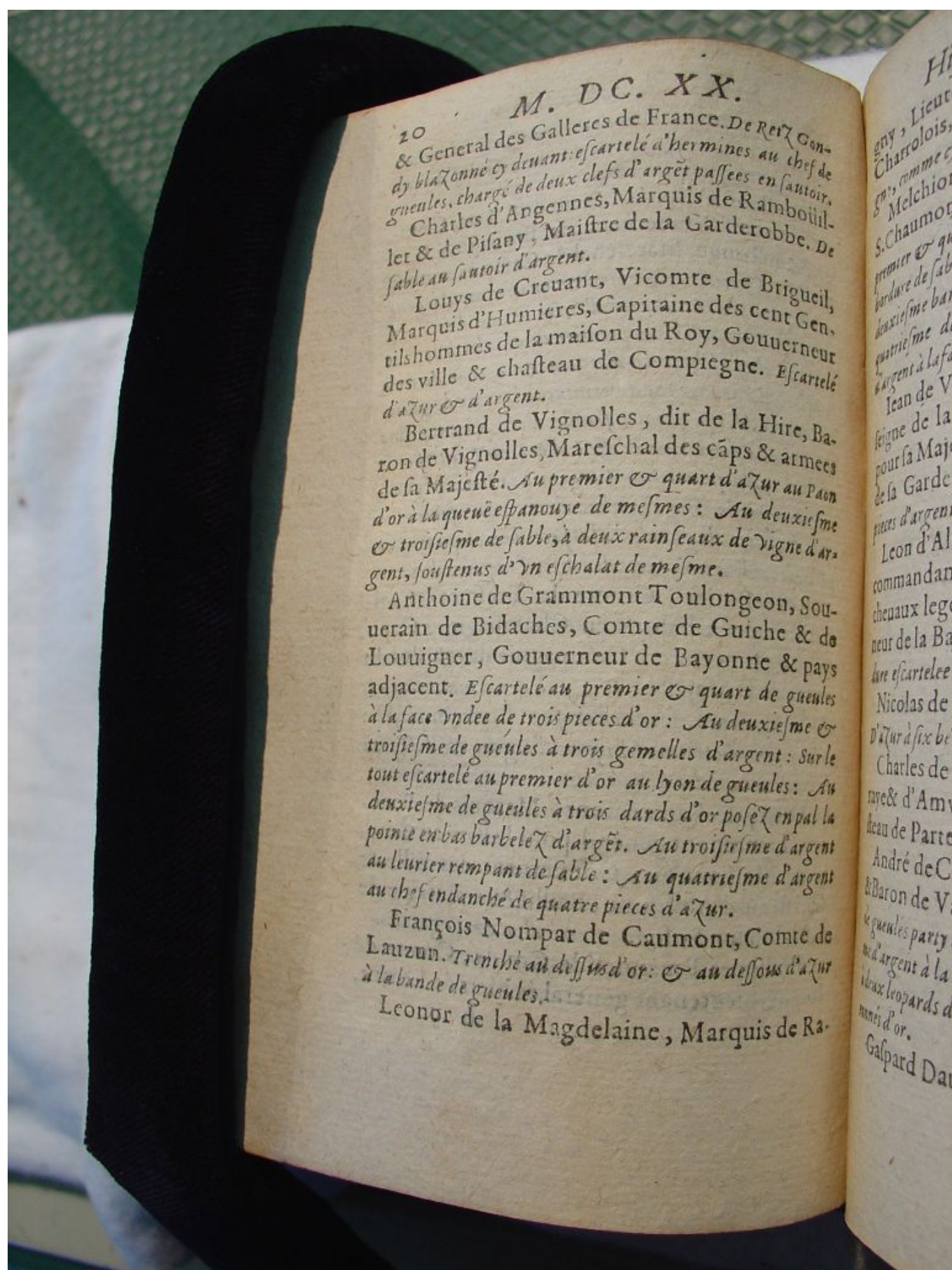
René Potier, Comte de Tresmes, Gou-
 verneur de Chalons en Champagne, Capi-
 taine de la premiere Compagnie des gardes du
 corps de la Majesté. D'azur à deux mains dexires
 d'or posees en pal, l'une en chef & l'autre en poincte:
 Au franc quartier eschiqueté d'argent & d'azur, à
 la bordure engrelee de gueules.

Henry de Baufremont, Marquis de Sene-
 cey, Lieutenant general pour le Roy au Com-
 te de Masconnois, Gouverneur des Ville &
 Chasteau d'Aussonne, Baillif & Capitaine de
 Chaalon sur Soſne. Vairé d'or & de gueules.

Philippes Emanuel de Gondy, Comte de
 loigny, Lieutenant general és Mers de Levant,

b ij

1620_020.jpg



1620_021.jpg

Histoire de nostre temps.

21
gny, Lieutenant pour le Roy au Comté de
Charrolois, pays de Bresse, Baugey & Gex. Ra-
gn, comme cy dessus.

Melchior Mitte de Chevrieres, Marquis de
S. Chaumont, premier Baron de Lionnois. Au
premier & quart d'argent au sautoir de gueules, à la
bordure de sable chargée de huit fleurs de lys d'or. Au
deuxieme bandé d'or & de gueules de six pieces. Au
quatriesme de gueules à l'aigle d'argent: Sur le tout
d'argent à la face de gueules party d'azur.

Iean de Varinieres, Sieur de Blainville, En-
seigne de la Compagnie du Roy, Lieutenant
pour sa Majesté au Bailliage de Caën, & Maistre
de la Garderobbe. De gueules au chevron de trois
pieces d'argent à la bordure engrelee d'azur.

Leon d'Albert, Sieur de Brante, Lieutenant
commandant la Compagnie de deux cents
chevaux legers de la garde du Roy, & Gouver-
neur de la Bastille. De Luznes cy devant, à la bor-
dure escartee de gueules & d'or.

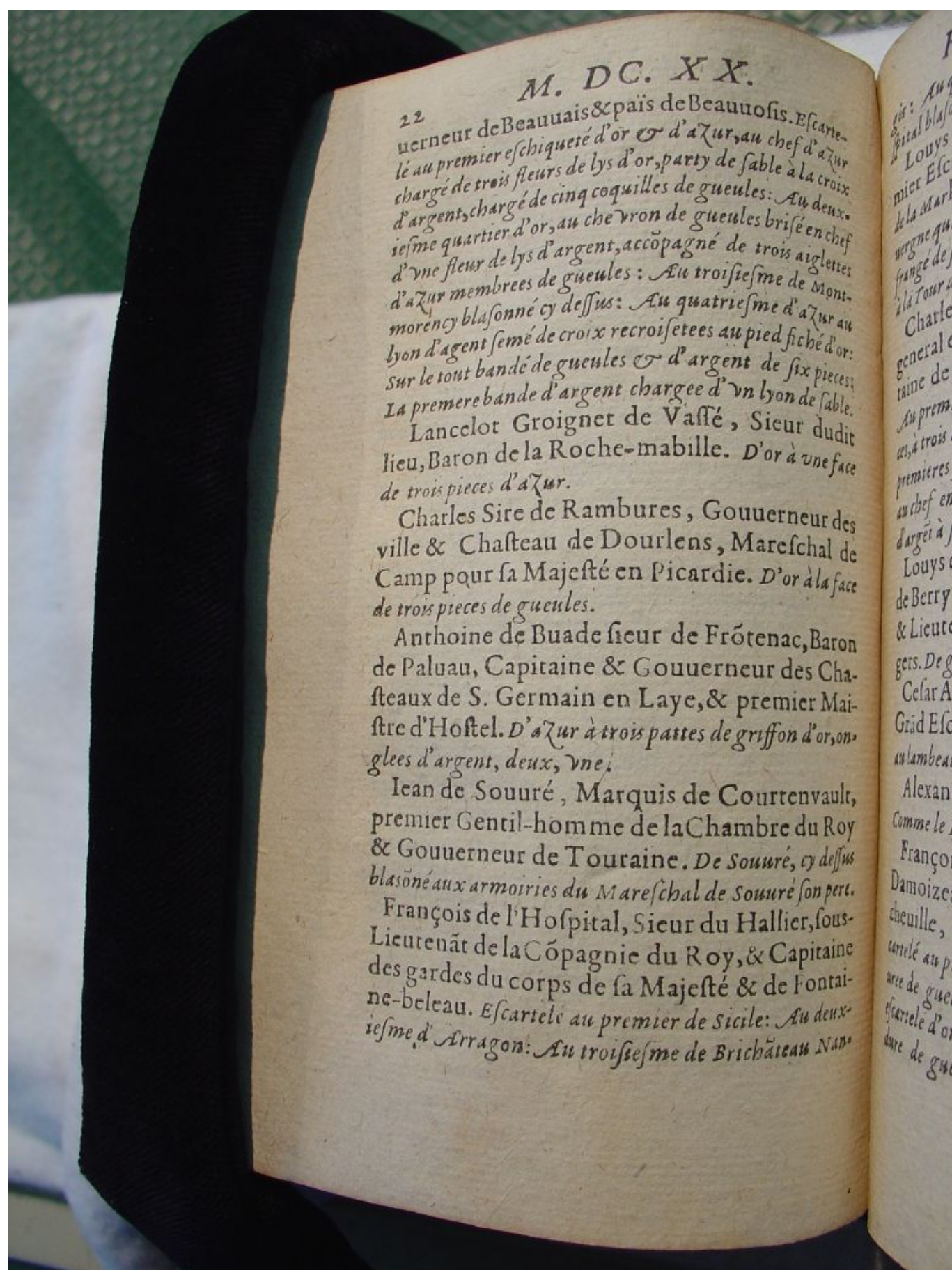
Nicolas de Brichanteau, Marquis de Nangis.
D'azur à six bezans d'argent, trois, deux, un.

Charles de Viuonne, Baro de la Chasteigne-
raye & d'Amville, Gouverneur des ville & cha-
teau de Partenay. D'Hermine au chef de gueules.

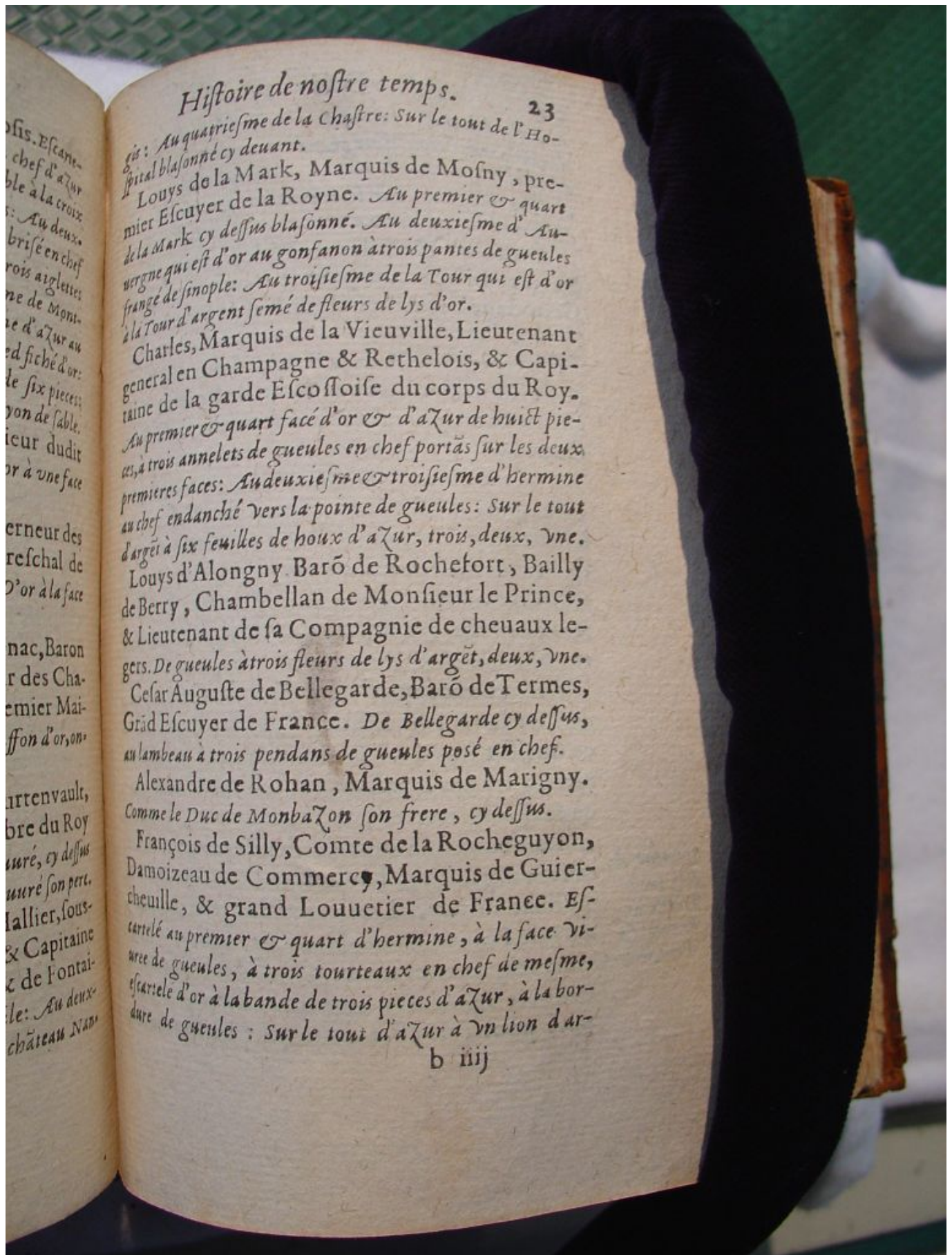
André de Cocheilet, Comte de Vauvineux,
& Baron de Vaucelas. Escartelé au premier & quart
de gueules party d'hermine: Au deuxiesme & troisi-
me d'argent à la croix de gueules: Sur le tout d'argent
à deux leopards de gueules posés l'un sur l'autre cou-
ronnés d'or.

Gaspard Dauuet, Sieur des Marests, Gou-

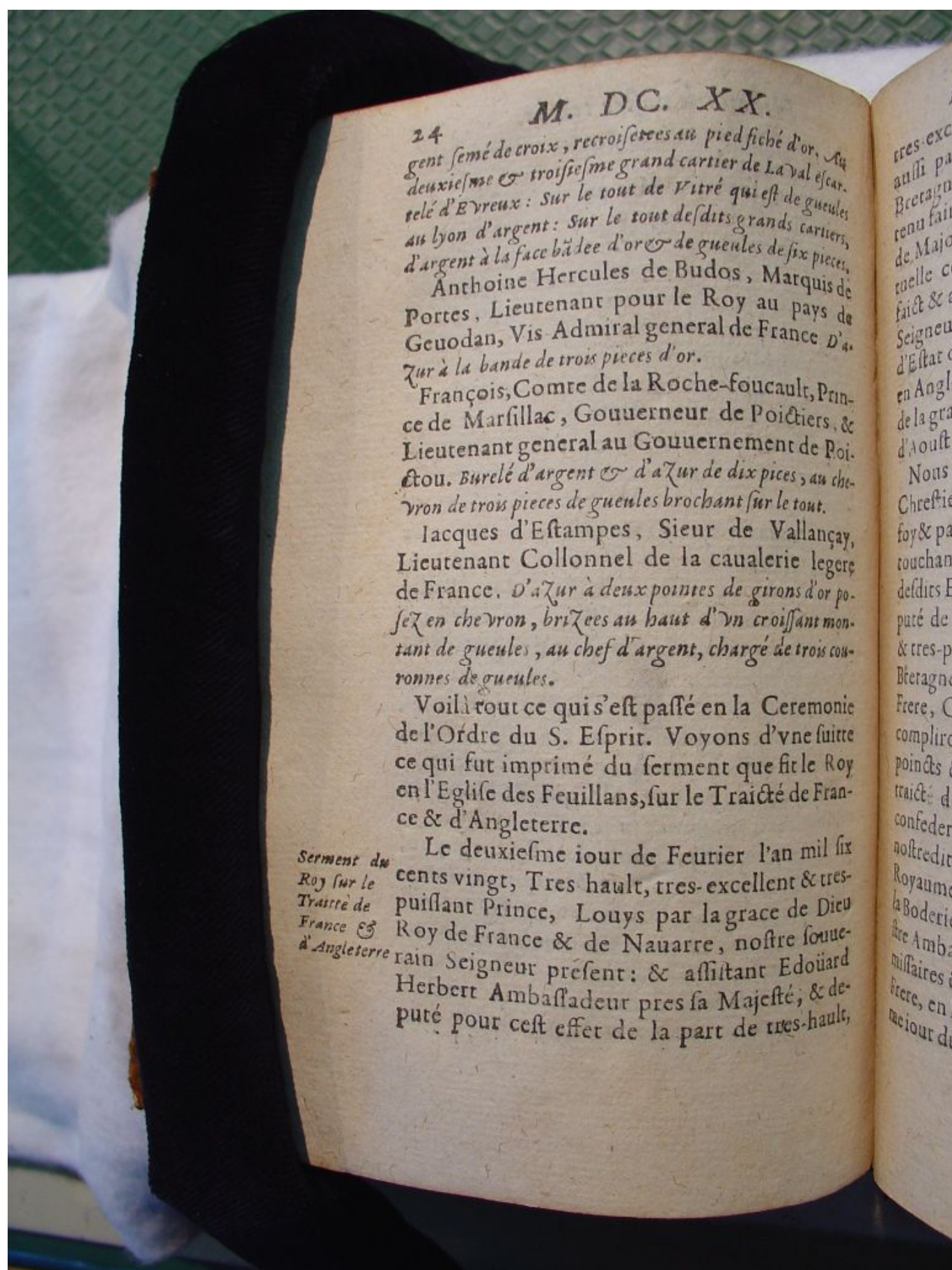
1620_022.jpg



1620_023.jpg



1620_024.jpg



M. DC. XX.

24

gent semé de croix, recroisettes au pied fiché d'or. Au
deuxiesme & troisieme grand cartier de La Val escar.
telé d'Evreux: Sur le tout de Vitre qui est de gueules
au lyon d'argent: Sur le tout desdits grands cartiers,
d'argent à la face badee d'or & de gueules de six pieces.

Anthoine Hercules de Budos, Marquis de
Portes, Lieutenant pour le Roy au pays de
Guodan, Vis Admiral general de France. D'a.
Zur à la bande de trois pieces d'or.

François, Comte de la Roche-foucault, Prin-
ce de Marillac, Gouverneur de Poitiers, &
Lieutenant general au Gouvernement de Poi-
ctou. Burelé d'argent & d'azur de dix pices, au che-
vron de trois pieces de gueules brochant sur le tout.

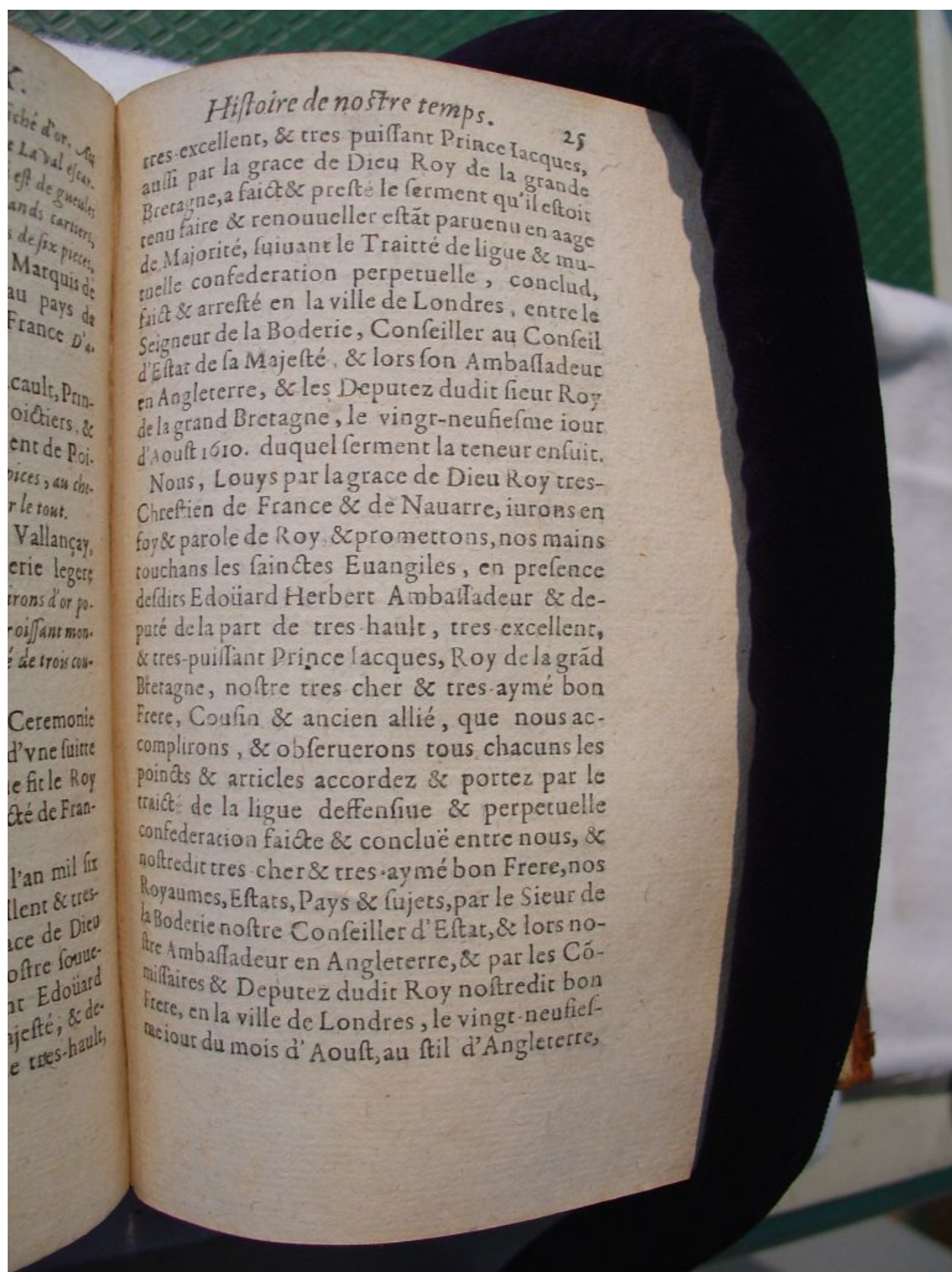
Jacques d'Estampes, Sieur de Vallançay,
Lieutenant Collonnel de la cavalerie legere
de France. D'azur à deux pointes de girons d'or po-
se en chevron, brizees au haut d'un croissant mon-
tant de gueules, au chef d'argent, chargé de trois cou-
ronnes de gueules.

Voilà tout ce qui s'est passé en la Ceremonie
de l'Ordre du S. Esprit. Voyons d'une suite
ce qui fut imprimé du serment que fit le Roy
en l'Eglise des Feuillans, sur le Traicté de Fran-
ce & d'Angleterre.

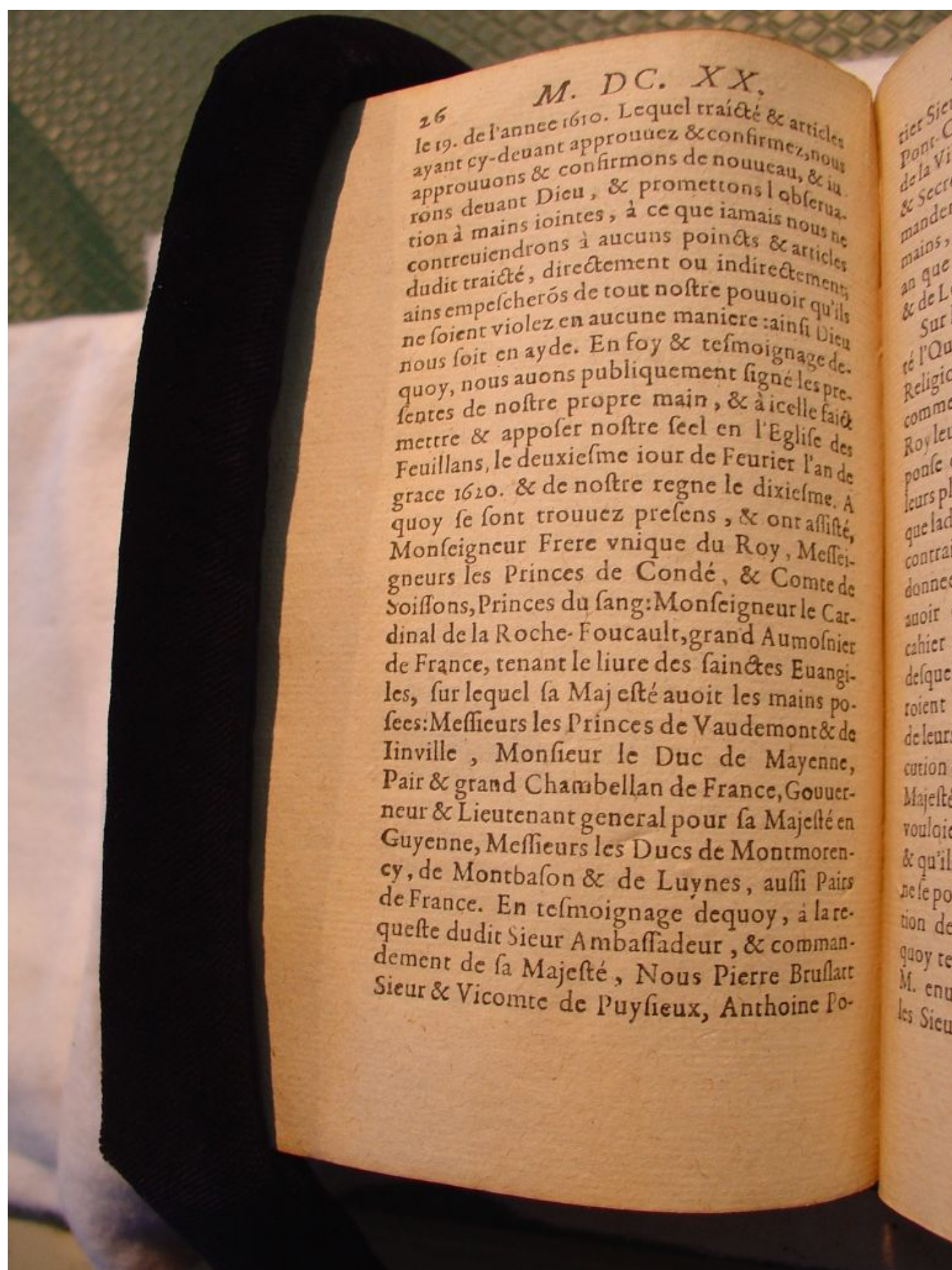
Serment du
Roy sur le
Traicté de
France &
d'Angleterre

Le deuxiesme iour de Feurier l'an mil six
cents vingt, Tres hault, tres-excellent & tres-
puissant Prince, Louys par la grace de Dieu
Roy de France & de Navarre, nostre souve-
rain Seigneur present: & assistant Edouard
Herbert Ambassadeur pres sa Majesté, & de-
puté pour cest effet de la part de tres-hault,

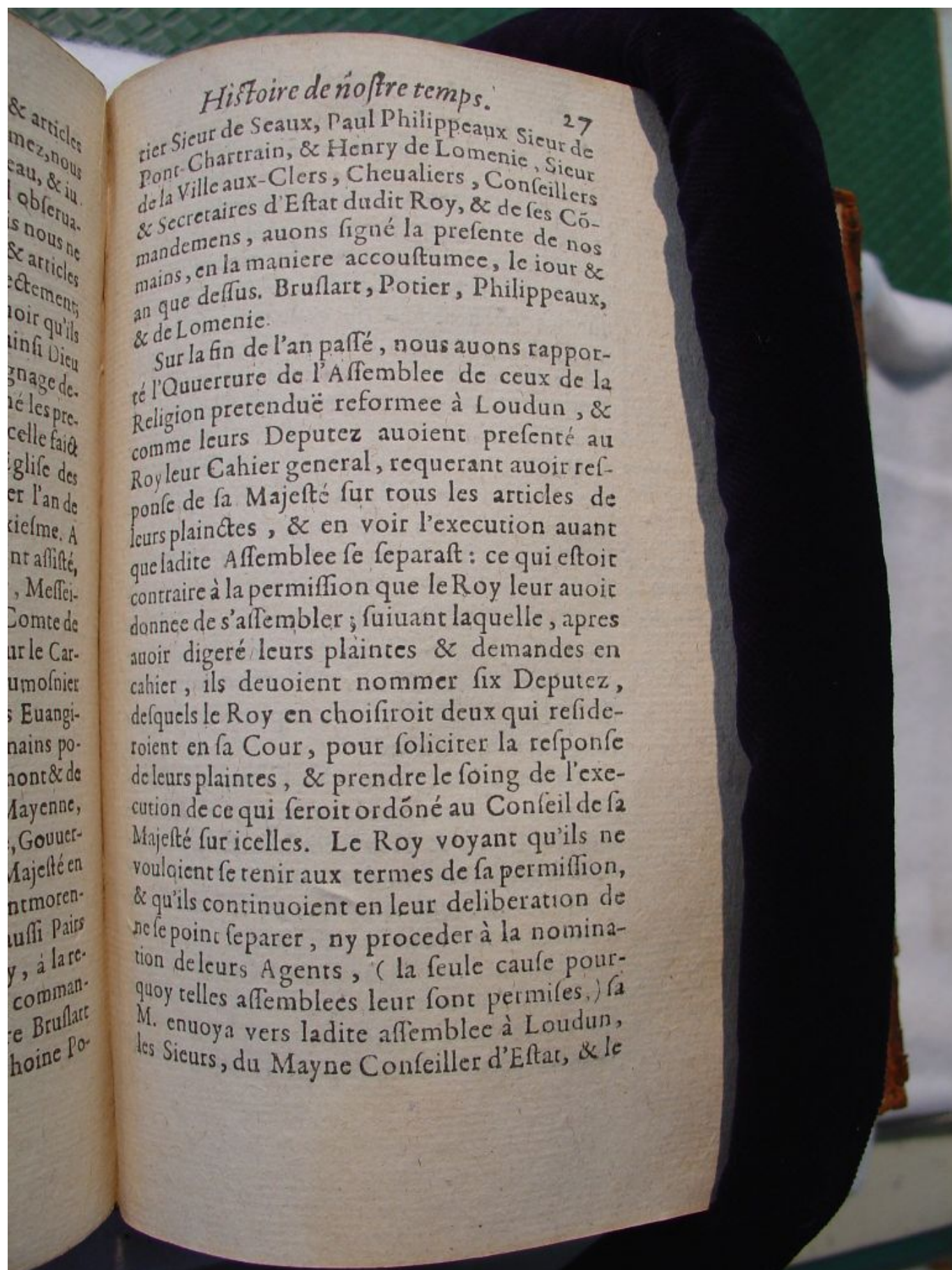
1620_025.jpg



1620_026.jpg



1620_027.jpg



1620_028.jpg

M. DC. XX.

28
 Secrétaire Marefcot, lesquels eftans entrez le
 10. Ianuier en icelle, ledit Sieur du Mayne,
 leur dit :

*Harague fai-
 ste de la part
 du Roy à
 l'Assemblée
 de Loudu, par
 le Sieur du
 Mayne, Con-
 seiller au Cō-
 seil d'Estat de
 sa Maiefté,
 & Gentilho-
 me ordinaire
 de la Châbre,
 assisté du Sr
 Marefcot,
 Conseiller &
 Secrétaire de
 sa Maiefté.*

Messieurs, Vous avez veu par les lettres que
 le Roy vous escrit, la charge qu'il nous a don-
 nee de vous faire entendre ses bonnes inten-
 tions, & de vous porter ses commandemens,
 sur les occurrences de ceste Assemblée. Je
 vous desdiray ces deux poincts sommaire-
 ment, & me promets que vous donnerez vne
 si fauorable audience à l'un, quel'autre sera sui-
 uy d'une prompte obeïssance.

Puis qu'en tous les deux, c'est le pere qui
 parle à ses enfans, le maistre à ses bons serui-
 teurs, le Roy à ses sujets naturels.

Ce Roy, dis-je, heritier legitime de la foy,
 des vertus, & des couronnes de tant de bons
 Roys, qui depuis douze Siecles (par l'aduen-
 du public de toutes les nations du monde) ont
 merité les noms de tres-Chrestiens, premiers
 fils de l'Eglise, deffenseurs & protecteurs de la
 religion Chrestienne.

Et qu'il parle à vous, Messieurs, qui prote-
 stez de ne respirer que la reformation & la pu-
 reté de l'Eglise & de la Religion. Et n'estes en-
 core à present assemblez que pour vous con-
 seruer les moyens d'y viure en la liberté que
 ses peres & luy vous ont donnee.

Je commèceray donc à vous dire, Messieurs,
 que le Roy nous a commandé de vous asseurer
 que son intention est, de vous faire iouir entie-
 rement, plainement, & paisiblement, de tout

*Intention du
 Roy.*

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan